

IHEST.NET : Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie

- Activités - Cycle national 2010-2011 -

Cycle national 2010-2011

Modalités pratiques et formulaire de candidature

Date de mise en ligne : mercredi 13 janvier 2010

Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie

Modalités pratiques et formulaire de candidature au cycle national de formation de l'IHEST (1)

" Une société créative : les sciences, l'innovation et l'éducation en question

Le cycle national 2010-2011 est soumis à une participation au coût de formation de 6 500 Euros (2)



Formulaire de candidature Date limite prolongée jusqu'au 20 mai

Description détaillée du cycle de formation

La candidature se compose :

- " du formulaire de candidature
- " d'une lettre de motivation
- " d'un *curriculum vitae*
- " d'une photo récente
- " d'un avis circonstancié de l'employeur.

Elle est à adresser à

Institut des Hautes Études pour la Science et la Technologie
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au
30 avril 2010**

Les conditions d'admissibilité au cycle national de l'IHEST sont définies par le décret du 27 avril 2007.

Après sélection des dossiers, l'IHEST adresse au candidat retenu et à son employeur :

- " une lettre confirmant l'admissibilité du candidat à suivre le cycle national de l'IHEST
- " le calendrier prévisionnel des sessions
- " La charte des auditeurs et le règlement intérieur de l'IHEST à retourner signés

Les personnes admises à suivre le cycle de l'IHEST sont désignées par arrêté des ministres chargés de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, et de l'Education nationale, sur proposition de la directrice de l'Institut.

Cycle national 2010-2011 :

[#8226; Une société créative : les sciences, l'innovation et l'éducation en question, l'éditorial de Marie-Françoise-Chevallier-Le Guyader](#)

[#8226; Programme prévisionnel du cycle 2010-2011 : Une société créative : les sciences, l'innovation et l'éducation en question](#)

[#8226; Devenir auditeur en 2010](#)

[#8226; Modalités pratiques et formulaire de candidature](#)

1. Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11 75 42988 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France. Organisme agréé par le ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales pour la formation aux élus locaux. Siret 130 003 825 00010 / Code APE 8411Z

2. A chaque session, les auditeurs sont entièrement pris en charge par l'IHEST au départ de Paris et jusqu'à leur retour à Paris. Les éventuels déplacements pour se rendre aux rendez-vous de l'IHEST restent à la charge de l'auditeur.